

vrai de dire que cette mesure y a mis fin et que son abandon partiel avec l'organisation d'une caisse des indemnités leur ouvre une issue pour se renouveler. C'est l'objection que l'on peut faire : elle est légitime. Mais, avant de s'y arrêter, ne convient-il pas d'examiner les faits d'un peu plus près qu'on ne le fait ordinairement, et, sans accuser Dhaubersart d'erreur, de voir ce qu'il y a exactement dans ses paroles ?

Les paroles de Dhaubersart ne contiennent qu'une affirmation restreinte : c'est que de son temps des abus se sont produits : « Parmi ces diverses dispositions, je me bornerai à vous faire remarquer celle qui défend aux juges d'appliquer à une œuvre quelconque, même du consentement de la partie lésée, les dommages et intérêts qu'ils prononcent : dans la législation actuelle, cette faculté est laissée aux juges, mais on a remarqué qu'ils en ont abusé (1). » A entendre de la manière la plus large ces mots « dans la législation actuelle », c'est du droit intermédiaire qu'il s'agit, et de celui-ci seulement. La constatation est importante, car la période indiquée n'excède pas vingt ans ; et, de plus, c'est l'époque, si profondément troublée, de la Révolution française. Dans ces circonstances, peut-on invoquer, comme une expérience décisive, une expérience faite pendant cette période ?

Est-il légitime de craindre, de la part de la magistrature actuelle, les fautes commises par les juges électifs de 1789 ou de 1793, hommes de parti plus qu'hommes de loi ? Et, si l'on écarte cette première partie de la Révolution pour s'en tenir à la période consulaire et impériale, qui a rétabli la magistrature sur des bases plus solides, est-il juste de considérer comme définitive une expérience qui ne porte plus que sur neuf années et qui est également faussée par les passions politiques, précédemment déchaînées et non encore complètement éteintes ?

Voilà cependant à quoi se réduit le précédent historique, hostile à la création de la Caisse des indemnités. Il n'est pas exagéré de lui trouver une valeur assez mince.

J.-A. Roux.

(1) LOCRÉ, *Législation criminelle*. T. XXIX, p. 227.

LE VII^E CONGRÈS INTERNATIONAL

CONTRE L'ALCOOLISME

La Faculté de Médecine n'a pas connu, cette année, le repos qui suit d'ordinaire la fête de Pâques ; pendant toute la semaine, les cours et amphithéâtres ont été envahis par une foule comprenant des types de toutes races, de toutes nations, de toutes tribus ; les idiomes les plus divers résonnaient sous les voûtes des couloirs ; de l'Orient et de l'Occident était venue la grande armée des modernes Réchabites, mobilisée pour livrer à Paris le bon combat, en participant aux travaux du septième Congrès international contre l'abus des boissons alcooliques.

Constatons, tout de suite, que ce Congrès a eu un véritable succès ; onze cents adhésions sont parvenues au Comité organisateur, et le nombre des membres présents a largement dépassé l'effectif des précédentes réunions. Ce résultat est certainement dû au zèle infatigable déployé depuis dix-huit mois par le président du Comité, M. le Dr Legrain, et par son fidèle lieutenant, M. le Dr Boissier. Ces messieurs ont su stimuler les tièdes, modérer les ardents, dissiper les préventions, faire surgir les sympathies. Ils ont été les bons avocats sans le concours desquels les meilleures causes peuvent se perdre, faute d'être bien comprises.

Ils ont trouvé, du reste, des auxiliaires dignes d'eux ; c'était Miss Ch. A. Gray, l'organisatrice du premier Congrès d'Anvers, en 1883, et depuis lors l'hôte fidèle de tous les autres ; M. le professeur Forel, de Zurich, et le pasteur L.-L. Rochat, de Genève, le fondateur de la Croix Bleue ; M. Le Jeune, ministre d'État de Belgique, président de la Commission permanente des Congrès internationaux contre l'alcoolisme, assisté de son secrétaire général, M. le professeur de Vaucleroy ; M. le conseiller Baër, médecin de la prison de Plötzensee, près Berlin ; M. Fielden Thorp, d'York, et tant d'autres que je ne puis citer, pour ne pas allonger par trop cette énumération.

Quatorze gouvernements étrangers avaient tenu à honneur d'en-

voyer des délégués officiels. En France, les Pouvoirs publics avaient également témoigné leur sympathie pour l'œuvre poursuivie par le Congrès. M. Jules Legrand, sous-secrétaire d'État à l'Intérieur, a présidé la séance d'ouverture, assisté de M. Bayet, directeur de l'enseignement primaire, représentant M. le Ministre de l'Instruction publique. Le Ministre de la Guerre s'était fait également représenter. Des sommités du monde médical et de l'enseignement supérieur, des membres de l'Institut et de l'Académie de Médecine, des représentants des divers clergés prouvaient par leur présence les préoccupations que le péril alcoolique éveille dans tous les milieux où l'on pense, où l'on prépare les éléments de l'action future.

I

Le fait caractéristique du septième Congrès a été l'accession à la ligue contre l'alcoolisme de deux grandes forces venant des deux extrémités du monde intellectuel : le clergé catholique et le parti socialiste.

Jusqu'ici, la lutte sur le terrain religieux avait surtout été conduite par les ministres des diverses confessions protestantes. En général, et bien que de remarquables exceptions soient à signaler en Suisse (1), en Belgique et aux États-Unis, l'attitude du clergé catholique avait été plutôt réservée. Il prêchait à ses fidèles la sobriété, l'abstinence, comme c'était son devoir; il se tenait généralement à l'écart de la propagande militante.

Il n'en sera plus ainsi, après la vigoureuse initiative prise, au nom de ses frères de l'épiscopat et du sacerdoce, par M^{sr} Turinaz, évêque de Nancy. En se plaçant sur le terrain de la liberté et du patriotisme, « l'évêque de la frontière » a de suite conquis les suffrages d'un auditoire composé en grande majorité de personnes étrangères à sa communion. Avec une vibrante éloquence, il a dépeint les souffrances des classes populaires, dénoncé les causes de ces souffrances, dont la plus grande est l'alcoolisme, destructeur de la santé et du bien-être

(1) Au V^e Congrès international, réuni à Bâle en 1896, M^r Egger, évêque de Saint-Gall, apporta aux congressistes réunis la bénédiction du Pape, et le bureau du Congrès adressa immédiatement un télégramme au cardinal Rampolla pour le prier de transmettre ses respectueux remerciements au Saint-Père.

M^r Egger a publié une brochure sur le rôle du clergé vis-à-vis de l'alcoolisme; cet opuscule a eu plusieurs éditions en Suisse et en Allemagne.

que l'économie peut seule procurer (1). Avant lui, M. le pasteur Rochat avait parlé des misères morales qu'entraîne l'habitude du cabaret, du devoir de charité et de rédemption qui s'impose à tous les chrétiens vis-à-vis de leurs frères tombés. M^{me} Selmer, une courageuse protagoniste de la lutte en Danemark, a dit simplement et courageusement le rôle qui incombe à la femme chrétienne dans cet apostolat. Tous ceux qui ont assisté à cette séance garderont l'impression durable de cette union des cœurs battant à l'unisson, oubliant leurs divergences, du moment où chacun des orateurs parlait au nom du Maître unique que tous reconnaissent, du Christ Rédempteur et Sauveur.

Et, deux jours après, le champ s'élargissait encore par l'accession de ceux que séparent des premiers lutteurs des différences plus radicales encore, du parti socialiste. Jusqu'ici, on avait souvent reproché aux chefs de ce parti de ne pas aimer véritablement le peuple, puisque, dans un intérêt électoral, ils étaient les alliés de ses pires ennemis, des marchands de vin. Il n'en sera plus ainsi désormais; avec une éloquence froide, mesurée, d'une parfaite modération de forme, M. Vandervelde, membre de la Chambre des représentants de Belgique, a loyalement reconnu que l'alcoolisme n'est pas une conséquence forcée du système capitaliste, qu'il constitue, au contraire, l'obstacle capital au relèvement de l'ouvrier. « Un peuple alcoolisé n'est bon qu'à faire des émeutes stériles, a dit en terminant l'orateur; il est incapable de s'organiser. »

Ajoutons que les socialistes français semblent désormais convertis aux mêmes principes; c'est M. Millerand qui a demandé à la Chambre un crédit pour le Congrès, et il l'a obtenu supérieur au chiffre fixé par le Comité d'organisation.

Il y a là un fait considérable, qui peut inquiéter les adversaires politiques du socialisme, mais qui doit réjouir tous ceux qui placent la question de l'alcoolisme au-dessus de toutes questions secondaires d'intérêt personnel ou d'influence de parti.

Nous devons signaler, en second lieu, le caractère pratique donné à la direction des débats. Jusqu'ici, dans les six premiers Congrès, on avait surtout étudié les questions théoriques que soulève cet immense problème de l'alcoolisme : influence des habitudes d'intempérance sur la santé, sur le moral, sur le bien-être de l'ouvrier; moyens de lutter contre le fléau, soit au point de vue privé, soit au point de vue de l'État. Cette année, on a jugé que tous ces points étaient suffisam-

(1) M^{sr} Turinaz a récemment publié un mandement sous ce titre : *Trois fléaux de la classe ouvrière : l'inobservation du repos du dimanche, l'alcoolisme et la mauvaise tenue des ménages ouvriers.*

ment connus; le système de Gothembourg, la prohibition, les hautes licences, l'option locale, le monopole de vente ou de rectification n'ayant plus de mystères pour les habitués de ces réunions, on a résolument porté les discussions sur le terrain de l'offensive, et surtout là où le péril est le plus grand, où la lutte est une nécessité immédiate : à l'atelier, dans l'enseignement, dans l'armée.

C'est un lieutenant d'artillerie, en uniforme, M. Guieysse, qui est venu exposer, en séance générale, l'état de la question de l'alcoolisme dans l'armée. Ce fait seul prouve combien, dans les nouvelles générations d'officiers, les esprits sont ouverts aux questions sociales, combien on y désire vivement améliorer le sort du soldat, préserver celui-ci des entraînements qui compromettent tout son avenir. En termes excellents, le jeune orateur a exposé les causes qui contribuent à développer dans l'armée certaines habitudes d'intempérance; il a montré en même temps les efforts faits depuis vingt ans pour y remédier et les moyens par lesquels on pourra arriver à un succès complet. Des applaudissements unanimes ont salué l'orateur lorsqu'il est descendu de la tribune. Cette question ne préoccupe pas moins les gouvernements étrangers : des communications très documentées sur la lutte contre les liqueurs fortes dans les armées belge, anglaise, suisse, russe, allemande, ont été faites par M. le docteur de Vaucleroy, professeur d'hygiène à l'école militaire de Bruxelles; Conrad Dillon, délégué du général Wolseley; colonel Repond, de l'armée fédérale suisse, colonel Parker, des États-Unis, etc.

Un officier français déjà célèbre, M. le général Galliéni, avait tenu, malgré les occupations absorbantes qu'entraîne l'organisation de Madagascar, à s'associer aux travaux du Congrès par l'envoi d'une note très complète sur les inconvénients de l'usage des boissons alcooliques aux colonies. Ses conclusions corroboraient celles d'un rapport présenté par un Anglais, M. le Dr C. F. Harford Battersby, sur les inconvénients que présente la vente des liqueurs aux races indigènes, rapport chaudement appuyé en séance publique par M. le pasteur Appia.

La question de l'enseignement antialcoolique et du rôle de l'instituteur dans cet enseignement est posée dans notre pays depuis la circulaire publiée par M. Rambaud, Ministre de l'Instruction publique, à la date du 9 mars 1897. A la séance d'ouverture du Congrès, M. Bayet, directeur de l'enseignement primaire, a montré tout ce qui a été fait depuis deux ans par les instituteurs et les inspecteurs primaires, et nous nous associons pleinement aux éloges qu'il a décernés aux principaux représentants de cette utile campagne. Nous nous permettrons de compléter sur deux points les renseignements fournis par M. le

directeur de l'enseignement primaire : le concours des instituteurs sera certainement encore plus efficace le jour où ils seront plus complètement garantis contre les influences étrangères à l'enseignement. Nous pourrions citer tel instituteur qui a dû cesser sa propagande, devant la menace fort précise de se voir retirer les fonctions de secrétaire de la mairie. En second lieu, il est juste de reconnaître que, sur ce point spécial, l'enseignement libre n'est pas resté en arrière de l'enseignement public. Les frères des écoles chrétiennes, en particulier, ont publié un petit Manuel antialcoolique qui peut être cité comme un modèle du genre.

Le maître d'école n'est pas le seul facteur de l'enseignement antialcoolique. Un rôle essentiel appartient, en pareille matière, à la jeunesse, et ce rôle a été défini par M. Buisson, professeur à la Sorbonne, dans la même séance. « Prêchez d'exemple, et non par des discours; allez à l'ouvrier comme des amis, montrez-lui votre confiance, vous apprendrez autant de lui que vous pourrez lui apprendre, et bien des préjugés se fondront, de part et d'autre, au contact de vos sympathies. » Un jeune avocat, dont la tempérance est sans doute le premier client, M. Barbey, est venu annoncer, aux applaudissements de l'auditoire, que la jeunesse universitaire a commencé cette propagande et que des ligues spéciales sont déjà formées à Paris et en province; le siècle qui va s'ouvrir en verra bien d'autres, et M. Barbey et ses amis ne négligeront rien pour qu'il soit bien supérieur à celui qui finit. Les vœux de leurs devanciers impuissants suivront, sans aucune jalousie, les efforts de cette ardente jeunesse!

Enfin, on a étudié les moyens de poursuivre la lutte à l'atelier. Des constatations navrantes ont été apportées par M. le Dr Brunon, directeur de l'École de médecine de Rouen, déjà connu par ses études sur l'alcoolisme de la femme en Normandie; par M. le Dr Faidherbe, président du Comité de propagande antialcoolique de Roubaix; par M. le Dr Deffernez, inspecteur d'hygiène au Ministère belge de l'Industrie et du Travail. Les habitudes d'intempérance abrègent la durée de la vie utile pour le travail, rendent ce travail inférieur comme qualité et quantité produites, causent de nombreux accidents dans les usines et sur les chemins de fer. Les augmentations de salaires sont presque toujours dépensées au cabaret; c'est pour ce motif qu'on voit se développer si lentement les œuvres de coopération et de mutualité qui peuvent seules assurer le bien-être et l'indépendance de l'ouvrier.

H

Toutes ces questions, posées par des orateurs éminents en séances générales, ont été étudiées dans leurs détails par les sections. Celles-ci étaient au nombre de trois :

1^{re} SECTION : Médecine et hygiène.

2^e SECTION : Économie politique et sociale et législation.

3^e SECTION : Enseignement, éducation et propagande.

Nous ne saurions songer, dans ce rapide compte rendu, à tenter une énumération des travaux présentés; le nombre des rapports, mémoires et communications a dépassé deux cents! Le Comité avait eu, du reste, l'excellente pensée de faire faire un court résumé de chacun de ces documents et de réunir ces résumés en fascicules distribués aux congressistes, auxquels ils ont rendu ainsi un véritable service. Nous recommandons cette initiative aux organisateurs des divers Congrès de 1900.

Nous demanderons, par contre, aux organisateurs des prochains Congrès antialcooliques, de modifier le règlement en ce qui touche les orateurs, ou plutôt l'application faite de ce règlement par les présidents. Nous savons combien il est difficile de limiter l'éloquence d'orateurs bénévoles et toujours animés des meilleures intentions; mais vraiment nous trouvons excessif ce système qui consiste à accorder uniformément vingt minutes à tout rapporteur et dix minutes à tout orateur (1).

Labiche avait fourni jadis, dans un joyeux vaudeville (2), le pro-

(1) Nous avons vu fonctionner en Allemagne un règlement que nous nous permettons de recommander à l'attention de nos collègues des divers Comités d'organisation.

Le nombre des questions mises en discussion est strictement limité et fixé par le Comité. Sur chaque question, le Comité désigne deux ou trois rapporteurs particulièrement compétents.

Tous les adhérents ont, en outre, le droit d'envoyer spontanément leurs travaux qui sont tous imprimés et distribués à l'avance; mais aucun n'est lu en séance. Un rapporteur général est chargé d'étudier ces diverses communications, de les résumer et d'en dégager les conclusions oralement, avant le début de la discussion. Chacun prend ensuite la parole à son tour, sans la garder plus de dix minutes, à moins que l'intérêt exceptionnel d'une communication ne fasse accepter de tous un oubli de l'heure par le président.

Les discussions prennent ainsi un caractère précis, pratique, d'un haut intérêt; on ne voit pas se produire ces désertions qu'amène inévitablement ailleurs l'apparition d'un monsieur porteur d'un gros manuscrit.

(2) *La Tribune mécanique*, jouée sur le théâtre du Palais-Royal en 1873.

tototype de cet article du règlement; nous ne croyons pas, cependant, que le sympathique académicien eût la prétention de fournir des modèles aux organisateurs de Congrès futurs.

Nous demanderons également qu'on restreigne le privilège qu'entraîne l'inscription préalable des orateurs. Les gens les plus compétents ne sont généralement pas les plus désireux de se produire; sans s'être fait inscrire à l'avance, ils peuvent trouver, au cours de la discussion, l'occasion de faire connaître des faits particulièrement intéressants et qui remplaceraient avec avantage ces interminables lectures de mémoires portant sur des faits déjà connus, pour la plupart. Les mémoires sont faits pour être imprimés, et les séances des Congrès doivent être réservées aux discussions orales.

La 2^e Section devait attirer spécialement le délégué de la Société générale des prisons; elle était présidée avec une grande autorité par un de nos plus éminents collègues, M. le Ministre Le Jeune. Nous y avons entendu une remarquable communication de M. Raffalovich, délégué officiel du Gouvernement russe, sur les premiers résultats donnés par le monopole de la vente dans vingt gouvernements de l'Empire. Il semble qu'on est en bonne voie pour atteindre le but poursuivi : restreindre la consommation au cabaret et l'exploitation du client par le débitant, pour augmenter la consommation à domicile, par les facilités accordées à la vente à emporter. La Russie a fait du monopole un instrument de moralisation publique, et non « un expédient des finances avariées ». Le Gouvernement a été puissamment aidé dans son action par la femme russe, qui est sobre, et a eu cruellement à souffrir de l'intempérance du mari. Il a été récompensé de son désintéressement fiscal par une meilleure rentrée des impôts et un développement marqué de la prospérité publique, dans les provinces intéressées. Les détails relatifs aux mesures d'application ont été malheureusement écourtés par la règle des vingt minutes!

M. le professeur Alglave a profité de l'occasion pour plaider, avec son talent habituel, la cause du monopole de rectification, et il a invoqué les résultats donnés par l'application qui en est faite en Suisse. Sa démonstration a, du reste, été surtout négative en démontrant l'insuffisance des résultats donnés par les systèmes de la prohibition, des hautes licences, de la limitation du nombre des cabarets et même des compagnies d'octroi. Les idées de M. Alglave ont été appuyées par M. Cauderlier, secrétaire général de la Ligue patriotique belge contre l'alcoolisme, partisan de l'introduction, en Belgique, du mono-

pole de fabrication, dans lequel il voit le seul moyen possible pour restreindre automatiquement la consommation (1).

Pendant qu'on étudie les moyens de guérir les peuples déjà contaminés, ceux qui étaient jusqu'ici considérés comme indemnes sont à leur tour gagnés par le fléau. De douloureuses constatations ont été apportées à ce sujet par M. le Dr Thiron, pour la Roumanie et l'Espagne; par M. le pasteur Luigi Rochat, pour l'Italie; par le Dr Simonide Vavianof, pour la Grèce. Il est vrai que ce dernier a doctement établi que la Grèce ancienne avait trop bien décrit l'alcoolisme pour ne pas l'avoir connu, et l'on sait combien nos modernes Hellènes tiennent à ressembler à leurs ancêtres!

M. le pasteur Marthaler, de Berne, a présenté une statistique très complète des rapports constatés dans les pénitenciers suisses entre l'alcoolisme et la criminalité. Les renseignements obtenus avec le concours du Bureau de statistique fédérale, que dirige avec une exceptionnelle compétence M. le Dr Guillaume, ont permis de donner à ce travail une précision qu'on ne saurait obtenir nulle part ailleurs. M. Thiry, professeur de droit criminel à l'Université de Liège, a donné les chiffres relevés par lui personnellement dans les prisons de la ville qu'il habite. En octobre 1896, 50 0/0 des condamnés étaient alcooliques ou avaient agi sous l'influence momentanée de l'alcool; la proportion était de 70 0/0 parmi les condamnés pour coups et blessures, 61 0/0 parmi les détenus pour attentats aux mœurs, 34 0/0 parmi les condamnés pour vol. De son côté, M. le Dr Barthès, inspecteur de l'Assistance publique en Eure-et-Loir, établit que, dans le rayon sur lequel ont porté ses observations, le nombre des débits de boisson est en proportion directe avec celui des décès, crimes et délits et en proportion inverse avec celui des naissances.

La 3^e Section a été, de beaucoup, la plus assidûment fréquentée. Elle était remarquablement présidée par M. Marillier, professeur à l'École des Hautes Études. C'est là que l'on a étudié les moyens multiples de combattre l'alcool par la propagande de toute nature : conférences, journaux, livres, affiches. Les diverses Sociétés de tempérance ont successivement exposé leurs moyens d'action, depuis l'Ordre indépendant des Bons Templiers, fondé en 1851, qui compte

(1) Ce sont les idées exposées par M. Le Jeune dans la séance de la Société générale des prisons du 16 décembre 1896 (*Revue*, 1897, p. 27). L'éminent homme d'État les a affirmées de nouveau dans l'exposé des motifs de la proposition de loi pour la police de la vente des boissons alcooliques déposée par lui au Sénat de Belgique, dans la séance du 21 décembre dernier.

aujourd'hui plus de deux millions d'adhérents, jusqu'à ces « Bands of Hope », ou Ligues de jeunes écoliers, dont une charmante jeune fille, Miss Hilda Dillon, a raconté avec un charme exquis le développement en Angleterre. Tout le monde a été d'accord sur la nécessité de prolonger l'enseignement antialcoolique après l'école, au moment où les entraînements sont le plus redoutables pour la jeunesse, et d'utiliser dans ce but les nombreuses Sociétés d'anciens élèves qui se forment de toutes parts dans notre pays. Enfin, pour les hommes, on a recommandé la création de restaurants de tempérance, sur le modèle de celui qui vient d'être ouvert à Paris, 43, rue Saint-Bernard, sur l'initiative de M^{me} Legrain, la digne collaboratrice du président du Congrès, et aussi la diffusion des bibliothèques populaires qui, d'après M. F. Nathan, devraient être installées au rez-de-chaussée, sur la rue, « afin de faire concurrence aux marchands de vin, dont les lumières attirent! » C'est ce qui existe en Suède où les *laesrum* ont été fréquentées, en 1896, par plus de trois cent mille lecteurs assidus.

Notre incompetence nous fait un devoir d'être bref, en ce qui touche les travaux de la 1^{re} Section; aussi bien ne pourrions-nous en parler que par oui-dire. Nous savons qu'on a doctement discuté sur l'emploi de l'alcool en thérapeutique, et que le Dr J.-J. Ridge, médecin en chef de l'Hôpital de tempérance de Londres, a prouvé qu'il guérissait ses malades sans se croire obligé de les empoisonner. Une discussion des plus intéressantes s'est engagée sur les asiles de buveurs à l'occasion d'un rapport de M. le professeur A. Forel, de Zurich, fondateur de l'asile d'Ellikon. Les médecins anglais, américains, allemands et suisses ont comparé et discuté les résultats obtenus dans leurs divers pays par l'internement prolongé du buveur d'habitude. La moitié des pensionnaires sortent guéris par un traitement qui combine l'abstinence totale avec le travail au grand air, une bonne alimentation et le relèvement moral et religieux.

III

Comme tout Congrès qui se respecte, le Congrès antialcoolique a eu ses « festivités » : thé de bienvenue offert aux congressistes étrangers, réception à l'Hôtel de Ville par la Municipalité de Paris, excursion à Versailles et aux Trianons, malheureusement contrariée par le mau-

vais temps. Le tout s'est terminé par le banquet d'usage, banquet tempérant, du reste, où on ne buvait que de l'eau. Les organisateurs avaient trouvé un excellent moyen de faire apprécier leur liquide favori, en faisant servir aux invités des vins suisses sans alcool, dont la fermentation a été arrêtée par un procédé analogue à celui de la stérilisation du lait. Notre voisin nous déclarait que, si Noé avait fabriqué du vin semblable, l'humanité n'eût jamais connu l'alcoolisme. Je le crois bien !

On s'est rattrapé au dessert ; des flots d'éloquence ont coulé pendant une heure, au moment des toasts. Il y en a eu dans toutes les langues, de tous les genres, de longs comme des discours, de courts comme une épigramme, de sérieux et d'humoristiques. Le dernier, et non le moins apprécié, a été porté par un spirituel médecin, M. le Dr Good, à la reine du jour, à l'eau

Qui rafraichit et rend propre !

D'aucuns ont trouvé cette reine quelque peu tyrannique. Nous avons signalé, en commençant, la grande affluence des étrangers présents au Congrès. Les idées anglo-saxonnes d'abstinence totale y dominaient sans conteste. On l'a bien vu le jour où un imprudent s'est avisé, à la 2^e Section, de prendre la défense des vins de France ; il a dû battre promptement en retraite devant des adversaires qui avaient sur lui le double avantage d'être femmes et étrangères.

Il n'était pourtant pas seul de son avis. Des personnages officiels, M. Jules Legrand, M. Bayet, ont nettement déclaré que le Gouvernement, tout en favorisant la guerre à l'alcool, n'entend nullement excommunier un produit national qui est une des sources de la richesse du pays. Et, en parlant ainsi, ils étaient les interprètes du sentiment public en cette matière. La France est toujours le pays des solutions modérées. On l'accuse parfois d'être trop indulgente pour les publicains ; dans tous les cas, elle hait les pharisiens. Et, en parlant ainsi, nous ne cherchons nullement à faire l'application des vers de Henri Heine qu'a cités un orateur : « Il en est certains dont nous connaissons la chanson ; ils prêchent l'eau et ils boivent le vin. » Nous sommes convaincus de la sincérité absolue des apôtres de l'abstinence. Mais nous les supplions de réfléchir que l'influence de l'exemple est affaire de temps et qu'on rend la vertu insupportable en voulant l'imposer. Quelles que soient les convictions anglo-saxonnes en pareille matière, nous sommes certains que si, par impossible, l'Angleterre possédait encore la Guyenne, aucun Ministre de Sa Gracieuse Majesté ne proposerait au Parlement de détruire les vignobles du

Bordelais pour rendre hommage au principe de l'abstinence totale.

Gardons donc nos vins de France, et buvons-les, — modérément, avec beaucoup d'eau. En respectant ainsi les habitudes séculaires de nos populations, nous n'en serons que plus forts pour demander aux marchands de vin, chers à M. Lucipia (1), de cesser de les additionner d'alcools allemands et de matières colorantes qui en dénaturent le caractère ; et, en second lieu, pour prêcher à nos compatriotes l'abstinence totale de tous ces poisons : absinthes, apéritifs, alcools d'industrie, qui ont envahi notre pays à la faveur de la crise terrible, vaillamment supportée, depuis quarante ans, par la viticulture française.

Louis RIVIÈRE.

(1) Le 5 avril, M. Lucipia, président du Conseil municipal, souhaitait la bienvenue dans les salons de l'Hôtel de Ville aux membres du Congrès contre l'abus des boissons alcooliques, invités par la Municipalité de Paris.

Le 11 avril, au Salon des Familles, à Saint-Mandé, le même M. Lucipia assistait au banquet des débitants de vin de la Seine et assurait les convives de la sympathie du Conseil municipal de Paris.

On a quelquefois accusé cette Assemblée de se montrer sectaire : elle semble être devenue singulièrement éclectique.